



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGNONNAIS

SEANCE DU 5 JUILLET 2019

N°54-2019

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	PERSONNEL Désaffiliation de la commune d'ORVAULT du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique
Présents	10	
Votants	14	

◇ Convocation du 28 juin 2019 adressée individuellement à chaque conseiller.

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi cinq juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 juin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Étaient présents : Mmes Monique JAMIN, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Dominique GUICHARD, MM Eric MADEC-PREVOST, Jérôme RETIF, Gwénaél CRAHES, Mathias MERCIER, Sylvain LAUNAY

Absents excusés : M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Bénédicte LECERF-CARCOUËT, Cécilia BRIAND, Déborah MELISSON

Procurations : Lionel TRIVIERE donne pouvoir à Gwénaél CRAHES
 Anita LEPAGE « Monique JAMIN
 Bénédicte LECERF-CARCOUËT « Dominique GUICHARD
 Cécilia BRIAND « Lydia LEBASTARD

✍ Nicolas BODINEAU a été désigné secrétaire de séance.

Vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et, notamment son article 15,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion et, notamment son article 31,

Vu le courrier du 12 juin 2019 du Président du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique sollicitant l'avis de l'assemblée délibérante de la commune de LA GRIGNONNAIS sur la désaffiliation de la commune d'ORVAULT au 1^{er} janvier 2020,

Le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique est un établissement public administratif dirigé par des élus des collectivités au service de tous les employeurs territoriaux du département. Fondé sur un principe coopératif de solidarité et mutualisation des moyens, il promeut une application uniforme du statut de la fonction publique territoriale, pour plus de 14000 agents exerçant auprès de 320 employeurs et anime le dialogue social à l'échelle départementale.

Les collectivités de moins de 350 agents sont affiliées obligatoirement au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale ; les autres collectivités peuvent bénéficier de ces prestations si elles le souhaitent, dans le cadre d'une affiliation dite « volontaire ».

.../...

Par délibération du conseil municipal en date du 20 mai 2019, la commune d'ORVAULT, établissement affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Maire à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale, à effet au 1^{er} janvier 2020. En effet, les effectifs de la commune d'ORVAULT ont progressivement augmenté, le seuil des 350 agents ayant été dépassé depuis 2006.

La volonté de désaffiliation de la commune s'inscrit dans un contexte de recherche d'économies, ORVAULT s'étant progressivement dotée des outils et des moyens pour mettre en place une gestion autonome de ses ressources humaines.

La commune d'ORVAULT souhaite toutefois maintenir, en tant que collectivité non affiliée, son adhésion au socle commun des prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique), et son adhésion à la médecine préventive.

Après cet exposé, après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la demande de désaffiliation de la commune d'ORVAULT.

Pour extrait conforme, le 9 juillet 2019

Pour le Maire empêché,
L'Adjoint délégué

Anita LEPAGE